



S'il vous plaît

Par Renny

Salut.

En novembre 2020 j'ai été prévenu par la préfecture d'un otqf et j'ai sollicité l'aide d'un avocat. après que je sois allé au tribunal après 15 jours la décision m'est venue que j'ai annulé cette décision ... et le document dit que le préfet doit examiner le dossier dans les 45 jours ... mais cela fait 10 mois que j'attends quelque chose et ils n'ont pas répondu z ... je n'ai pas de documents de séjour en France ... puis-je demander les documents ou quelque chose. car je ne sais pas comment ça marche maintenant... merci